



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE VENDREDI 10 AVRIL 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le vendredi 10 avril 2026 à 8h02, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance, mesdames et messieurs les conseillers Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Sont absents à cette séance monsieur le conseiller Sylvain Brossard et madame le conseillère Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe, sont présentes.

181-04-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1907-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE CRÉER LA ZONE C-439 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-434 ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-434

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 février 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 février 2026, adoption et dépôt du projet de règlement ont été effectués;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement et à l'avis public publié conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre l'adoption du second projet de règlement et le présent règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1907-26 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de créer la zone C-439 à même une partie de la zone H-434 et de modifier les usages permis dans la zone H-434, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

182-04-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1910-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 991-97 FIXANT LE TARIF EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE, AFIN D'AJUSTER LES TARIFS EXIGIBLES

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1910-26 modifiant le règlement numéro 991-97 fixant le tarif exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière, afin d'ajuster les tarifs exigibles, tel que soumis à la présente séance.

183-04-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1914-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, adoption et dépôt du projet de règlement ont été effectués;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1914-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

184-04-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1915-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1532-17, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE #21 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE #20

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 17 mars 2026, adoption et dépôt du projet de règlement ont été effectués;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1915-26 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1532-17, afin d'agrandir la zone #21 au détriment de la zone #20, tel que soumis à la présente séance.

185-04-26

CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste d'adjoint administratif au Service des loisirs à la classe 6 de l'annexe D et aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, et ce, en date de la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer un montant de 70 600 \$ du poste budgétaire 02-610-00-111 vers le poste budgétaire 02-710-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-710-00-111).

186-04-26

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU SERVICE DES FINANCES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abolir un (1) poste de préposé aux finances au Service des finances, en date du 13 avril 2026.



No de résolution
ou annotation

De créer le poste de commis à la perception au Service des finances, à la classe 3 de l'annexe D et aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, sous réserve de la finalisation des travaux du comité d'évaluation des emplois.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées (poste budgétaire 02-130-00-111).

187-04-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-00005 – 62, RUE MOQUIN

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2026-00005 visant à faire approuver la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 62, rue Moquin;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation préparé par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre (plan 26-27944-P, minute 22 489) et les plans de construction préparés par la firme Dessins Drummond, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT les documents A-1 à C du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et le commentaire particulier du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2026-00005 concernant le 62, rue Moquin, soit le lot 6 701 795 du cadastre du Québec, à la condition que l'un des arbres à planter soit à grand déploiement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Geneviève Noël, greffière adjointe